

Maison de la Forêt Charentaise  
20, rue Léonard Jarraud  
16000 ANGOULÊME

☎ 05.45.68.79.97

☎ 05.45.69.31.87

✉ [syndicat-16@foretpriveefrancaise.com](mailto:syndicat-16@foretpriveefrancaise.com)

Le 13 mai 2013

## Assurance incendie-tempête en forêt

La Fédération des Forestiers Privés de France vient d'établir un contrat type d'assurance dommages incendie et incendie-tempête, conçu par des forestiers pour des forestiers.

### Les éléments clés du contrat

- réservé aux adhérents du syndicat des Forestiers Privés ;
- deux risques garantis :
  - incendie ;
  - incendie et tempête ;
- assurance à la carte : vous choisissez les parcelles que vous désirez assurer (**du sur-mesure**) ;
- choix de la valeur assurée, deux options :
  - forfait à l'ha boisé ;
  - en valeur d'avenir avec un prorata temporis âge du peuplement/âge d'exploitation.

Les valeurs sont indexées sur le prix moyen des bois ronds. Il n'y a pas de notion de valeur de reconstitution après sinistre. **Le choix se fait à la parcelle** entre 500 €/ha et 25 000 €/ha ;

- franchise (dite valeur de sauvetage : résiduelle après sinistre) : **forfait de 20 %** ;

Il n'y a pas d'expertise après sinistre. Le forestier peut intervenir tout de suite pour récupérer ce qui est récupérable et nettoyer ses parcelles ;

- seuil d'intervention : au-delà de 20 % de dégâts ;
- trois niveaux de garanties pour une indemnisation totale à 100 % (donc trois tarifs) :
  - pour 50 % de dégâts ;
  - pour 65 % de dégâts ;
  - pour 75 % de dégâts ;

- coût : fonction des choix et des options, avec une forte variation ;

À titre indicatif, l'objectif est un prix moyen global de 4 ‰/ha/an (4 € pour une garantie de 1 000 €).

Ce prix est en moyenne 40 % inférieur à ceux des autres assureurs français ;

- prime minimum : 100 €.

### Comment souscrire ?

Contactez le 01-47-20-66-55 ou [sylvassur@foretpriveefrancaise.com](mailto:sylvassur@foretpriveefrancaise.com), un technicien forestier de la fédération vous aidera à monter votre **dossier personnel sur mesure**.

Le partenaire courtier en assurances est Verspieren, l'assureur la Lloyd's of London.

**Bonus** : réduction d'impôt sur le revenu, le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement forestier.

La fraction de la prime d'assurance contre le risque tempête est éligible au DEFIS assurance à hauteur de 76 % et plafonnée 7,20 €/ha en 2013 (soit une réduction théorique de 5,47 €/ha), dans la limite des plafonds du DEFIS travaux.

Attention, les surfaces considérées comme assurables ne feront plus l'objet d'une prise en compte par l'État au titre des aides nettoyage/reconstitution en cas de catastrophes naturelles (clause dite "clause de vertu" de la Loi de Modernisation de l'Agriculture du 27-VII-2010).

Au verso, vous trouvez trois exemples types de tarification.

.../...

Retrouvez toutes les notes d'information de votre syndicat [depuis octobre 2009] sur "Espace adhérents" du site de la forêt privée [www.foretpriveefrancaise.com/adherents/](http://www.foretpriveefrancaise.com/adherents/)

## Exemples de tarification pour la Charente en risque "incendie et tempête"

	SYLVASSUR Cas : 10 ha d'Épicéa Sitka	SYLVASSUR Cas : 10 ha de Chênes	SYLVASSUR Cas : 10 ha de Peupliers
Capital assuré	46 667 € (soit 4 667 €/ha)	50 000 € (soit 5 000 €/ha)	34 211 € (soit 3 421 €/ha)
Valorisation	Âge : 40 ans, ANE* : 60 ans	Forfaitaire	Âge : 10 ans, ANE* : 19 ans
Seuil d'intervention**	20%	20%	20%
Franchise***	20%	20%	20%
Seuil d'indemnisation totale****	75%	75%	75%
Cotisation totale TTC	231 € (soit 23,5 €/ha)	230 € (soit 23,4 €/ha)	173 € (soit 17,6 €/ha)

\*ANE : âge normal d'exploitabilité.

\*\*Seuil d'intervention : seuil de destruction de la parcelle en-deçà duquel aucune indemnité n'est accordée par l'assureur.

\*\*\*Franchise (sauvetage) : montant restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre. En contrepartie, l'assuré dispose librement du sauvetage.

\*\*\*\*Seuil d'indemnisation totale : seuil de destruction de la parcelle à partir duquel l'indemnité accordée par l'assureur sera calculée sur la base de la surface totale assurée (moins le sauvetage). 3 options au choix : 75%, 65%, 50%.

Mise à jour mai 2013

**LANDRÉ Pierre** - Secrétaire-Trésorier

Pour tous renseignements complémentaires ou précisions, vous pouvez vous adresser à  
**La Maison de la Forêt Charentaise**, 20 rue Léonard Jarraud - 16000 ANGOULÊME  
☎ 05 45 68 79 97 ou Fax 05 45 69 31 87.